



DECLARATION 2018

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Inventaire des dispositifs au 1^{er} janvier de l'année de référence

Date limite pour déposer votre déclaration :

1^{er} mars 2018

Mairie de Bellegarde S/Valserine

34 rue de la République

01200 Bellegarde S/Valserine

IDENTIFICATION DU DECLARANT

NOM, PRENOM OU RAISON SOCIALE DU DECLARANT :

.....

NOM DE L'ENSEIGNE COMMERCIALE :

.....

N° DE SIRET :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE D'EXPLOITATION :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

N° TELEPHONE FIXE / PORTABLE :

N° FAX :

ADRESSE E-MAIL :

ADRESSE DE FACTURATION (Si différente) :

.....

RELEVÉ DES SUPPORTS EXISTANTS

N°	Enseigne	Pré enseigne	Panneau publicitaire	Numerique	Non numerique	Localisation exacte du support & Code de buteau	Type de support (mural parallèle ou perpendiculaire, scellé au sol, drapeau, ...)	Surface (par faces) A	Nbre de faces B	Totale Surface en m ² A x B
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Je certifie sur l'honneur porter sur cette déclaration tous les dispositifs existants au 1^{er} janvier 2017 et à informer la Mairie, dans les deux mois, de toute modification (création ou suppression) intervenant au cours d'années. Je prends note que toute déclaration incomplète ou inexacte est passible d'une amende de 4^e classe par support.

Date : **Cachet et signature :**

Documents à joindre : photographies et/ou vues en plan du ou des dispositifs précisément cotés avec report des numéros d'ordre.

Les déclarations pour taxes ne valent pas déclaration ou demande d'autorisation d'implantation au sens des articles L.581-6, L.581-9, L.581-15 et 18 du Code de l'environnement.

Le dépôt de déclarations pour taxes, l'absence d'observations sur le contenu de ces déclarations par la Commune, l'acquiescement de sommes à payer pour taxes ne valident pas une implantation qui serait irrégulière au regard des codes et réglementations applicables (code de l'environnement, règlement local de publicité ou autres).